ARTCI

AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE COTE D'IVOIRE

FRATEL REUNION ANNUELLE 2018

QUELLES POLITIQUES REGELEMENTAIRES POUR FAIRE EMERGER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET RESEAUX INNOVANTS POUR AMELIORER LA CONNECTIVITE

CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

M. APATA Jean Paul, *Directeur des Activités de Télécommunications – ARTCI*

Table ronde 2

22 Novembre 2018

SOMMAIRE

Cadre législatif et règlementaire

Etat des lieux du marché des télécommunications

Mesures incitatives et obligations à l'investissement

Conclusion

Cadre législatif et règlementaire

❖ 3 Régimes des Réseaux et Services

Licence

- Opérateurs de téléphonie mobile/fixe
- FAI
- Opérateurs de capacités

Autorisation Générale

- Réseaux indépendants
- Opérateurs de tours
- Revente de services
- Fournisseurs de services IoT
- Autres fournisseurs (IoT)

Déclaration et activités libres

- Fournisseurs SVA
- Fournisseurs SI

Neutralité technologique

Licence globale (fixe, mobile xG, LS)

ARTCI
AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE COTE D'IVOIRE

Etat des lieux du marché des télécommunications

❖ Chiffres clés du marché en 2017

	Nombre abonnés	Chiffre d'affaires en 2017 (milliards de FCFA)	Investissements en 2017 (milliards de FCFA)	Acteurs
Téléphonie fixe	309 335	81,61	23,69	orange, MTN
Téléphonie mobile	34 153 066	928,65	158,19	MTN, Moov, orange
Internet fixe	155 541	30,93	1,2	MTN, orange, YooMee, VIPNET, 2link
Mobile money	11 395 442	65,49	ND	MTN, Moov, orange

❖ Concurrence sur le marché (par les services)

- Identification des opérateurs puissants sur les différents segments de marché
- Fixation d'obligations suppléments et encadrement des tarifs de gros (interco, capacité)
- Ouverture de l'accès au codes USSD aux fournisseurs de services à valeur ajoutée
- Roaming national en cours de mise en œuvre par les opérateurs
- Partage d'infrastructures
- Mise en œuvre depuis le 3 septembre 2018 de la portabilité des numéros mobiles

ARTCI
AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE COTE D'IVOIRE

Etat des lieux du marché des télécommunications

❖ Infrastructures et couvertures

Couverture des réseaux mobiles	
2G	• Technologies : GSM, GPRS, EDGE • Environ 97% de la population
3G	• Technologies : UMTS (3G), HSPA (3G+), HSPA+ (3,75G ou 3G++), WiMAX • Environ 72% de la population couverte
4G	• Technologies : LTE • Environ 51% de la population couverte

Bande passante internationale		
WACS	MTN	11 960 Mbit/s de largeur de bande disponible dont environ 56% utilisées
ACE	orange	55 000 Mbit/s de largeur de bande disponible dont environ 60% utilisées
SAT-3		

Transmission nationale	
orange MTN Moov	12 000 km
ANSUT	7000 km (dont 600 km fonctionnels)

ARTCI
AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE COTE D'IVOIRE

Etat des lieux du marché des télécommunications

❖ Chaîne de valeur des réseaux

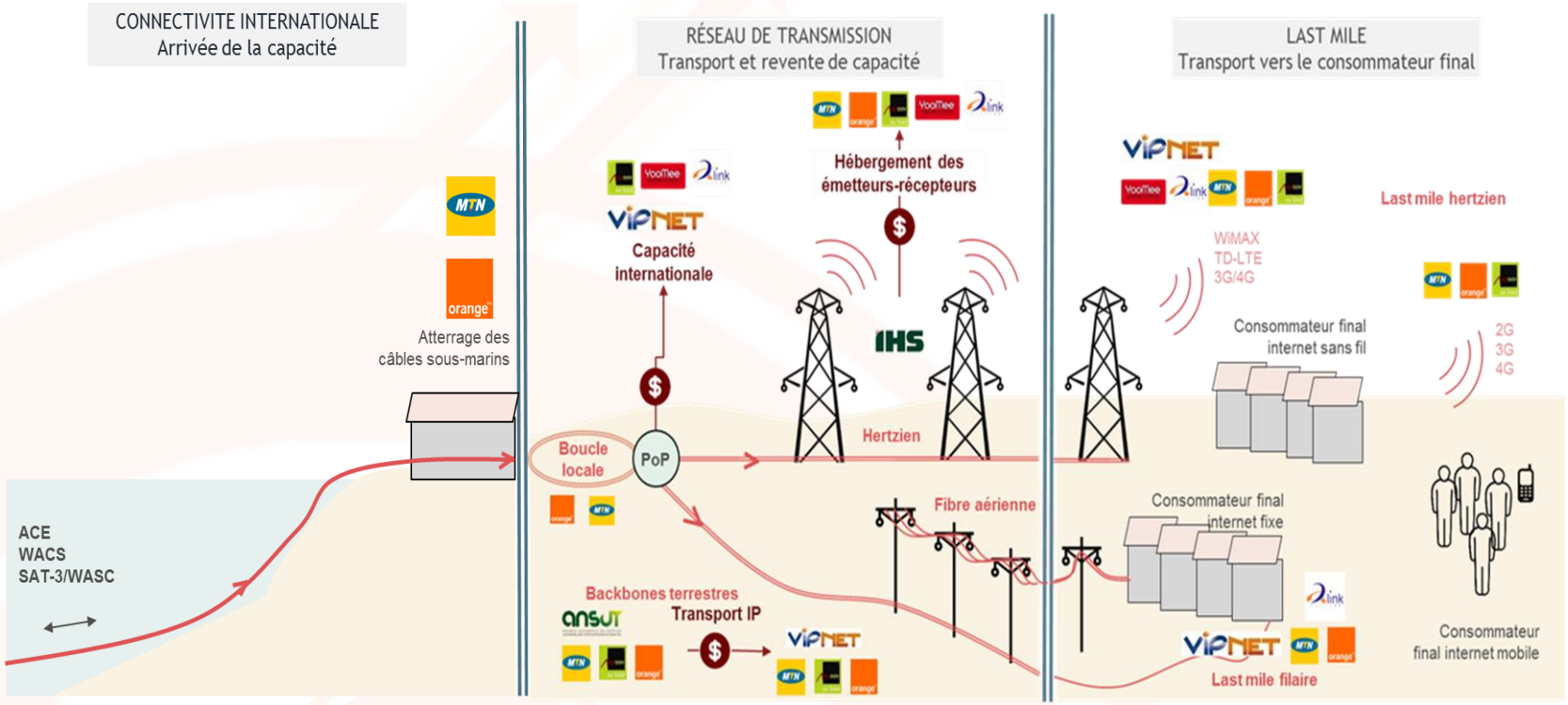

Autorisation d'un nouvel operateur de câbles sous-marins, d'un opérateur de transmission nationale et de 2 nouveaux FAI

Etat des lieux du marché des télécommunications

❖ Point d'Echanges Internet National (CIVIX)

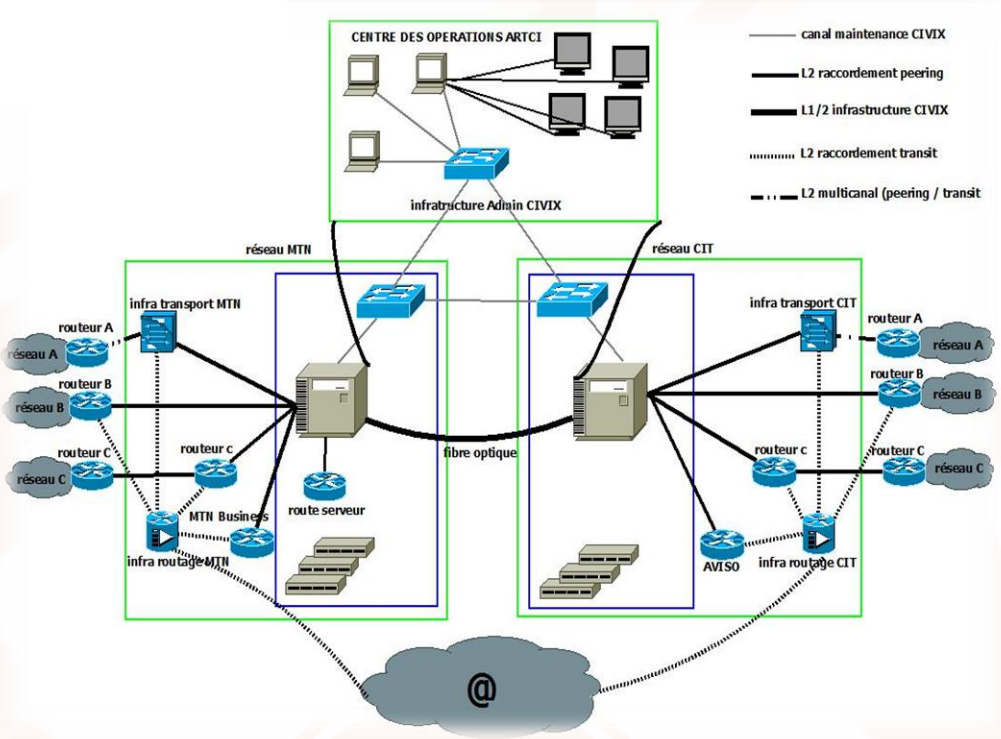

- Côte d'Ivoire Internet Exchange (CIVIX)
  - Echange en local du trafic national
  - Réduction des délais de transmission
  - Contribution à la réduction des coûts de connexion à Internet
- Cinq acteurs majeurs déjà connectés
  - MTN-CI;
  - ORANGE-C;
  - MOOV-CI ;
  - YOOMEE-CI;
  - VIPNET;

Mesures incitatives et obligations à l'investissement

❖ Actions de l'Etat

- Agrément à l'investissements du CEPICI
- Exonération de taxes de douanes sur les ordinateurs (indirect).
- Projet un citoyen un ordinateur + une connexion internet (indirect)
- Projet de création de 5000 cyber-centres communautaires (indirect)
- Construction du réseau national haut débit de 7000 km de long (ANSUT)
- Projet PSNDEA (70 millions euros)

❖ Actions des opérateurs mobiles

- Obligations d'investir pour la couverture et la QoS pour tous les opérateurs
- Obligation d'atteinte des objectifs de couverture de la population et de QoS par les opérateurs puissants (99% voix et 95% data en 6 ans)
- Obligation de continuité de service et de disponibilité du réseau 24/7
- Partage d'infrastructures passives et actives
- Collaboration avec les OTT

Mesures incitatives et obligations à l'investissement

❖ Actions du Régulateur

- Application du principe de neutralité technologique en veillant à la continuité de service
- Evaluation des plans de couverture des opérateurs au regard de leurs objectifs de couverture
- Projet de mise en œuvre du roaming national
- Facilitation de l'accès à la connectivité internationale et amélioration des offres de gros
- Processus en cours pour la mise à disposition de fréquences supplémentaires au profit des opérateurs mobiles

Conclusion

Les mesures incitatives prévues par l'Etat, la réalisation en 2019 du projet PSNDEA, la mise à disposition des opérateurs mobiles de fréquences (2G, 3G, 4G et 5G), la neutralité technologique, le financement du service universel, la mise en œuvre des programmes de couverture des opérateurs sont autant d'actions et de principes devant permettre de faire émerger les nouvelles technologies et réseaux innovants pour améliorer la connectivité.

Merci de votre aimable attention !

M. APATA Jean Paul

Directeur des Activités de Télécommunications – ARTCI Côte d'Ivoire